Bureau de Santé.

Cas nouveaux et décès rapportés par le Bureau de Santé jusqu'à ce jour :

1897.		Cas nouveaux	Décès
Du 6 au 16	Sept.	29	1
17	..	9	1
18	..	5	1
19	..	6	3
20	..	18	0
21	..	9	0
22	..	12	2
23	..	9	3
24	..	10	4
25	..	23	2
26	..	17	0
27	..	22	2
28	..	19	2
29	..	25	4
30	..	24	3
1er	Oct.	30	2
2	..	28	4
3	..	31	2
4	..	24	0
5	..	38	2
6	..	46	5
7	..	31	2
8	..	49	5
9	..	35	6
10	..	37	5
11	..	39	4
12	..	38	3
13	..	31	9
14	..	41	4
15	..	48	3
16	..	30	4
17	..	24	5
18	..	37	7
19	..	56	4
20	..	60	6
21	..	43	2
22	..	50	5
23	..	49	7
24	..	31	3
25	..	57	11
26	..	59	7
27	..	52	11
28	..	65	8
29	..	54	5
30	..	35	9
31	..	35	5
1er	nov	38	12
2	..	35	6
Totaux.....		1.583	201

FAITS DIVERS.

Température du 2 novembre 1897.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 h. du matin....	50	10
Midi.....	58	14
3 P. M.....	62	17
6 P. M.....	60	16

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de Santé durant les dernières 24 heures :

Mariages—Auguste Heidenheim à Sarah Marks, William Betz à Louisa Mauer, Edgar F Pender à Wilhelmina O'Reuke, Robert H Wynn à Alma M. Sawtelle, Horace Dominique à Louisa Urquhart, Victor L Willios à Marie Louise Faures, Edward Page à Agnes Noble.

Naissances — R. McKinney, une fille; B A Pope M D une fille; A Munch, un garçon; L Portune, un garçon; M J Savage, un garçon; J. Dutch, un garçon.

Décès—W. Alto, 13 ans, Lowerline; L. W. Lyons, 12 ans, 933 Hillary; P. Buffa, 31 ans, 628 Kerlerec; Mme Vve Louis Forestier, 56 ans, 905 Dumaine; Sarah K. Price, 25 ans, 5019 Prytanée; D. Douglas, 39 ans, 1028 N Robertson; V. Prats, 82 ans, 2127 Bourbon; I. Tony, 30 ans, 515 Madison; E V Sustendal, 47 ans 1420 Baronne; Julie Weixel, 14 ans, 1702 Français; Mme veuve Sophia Krieger, 81 ans, 2910 Chippewa; A Howat, 42 ans, 4029 Tchoupitoulas; L Fettel, 19 mois, Asile St-Vincent; Mme Esther Schurmann, 28 ans, 2614 rue Première; V Maurice, 20 mois, 2229 Promenade Carondelet; Enfant du sexe masculin de Mme Henry Scheeler, 2 heures, 1204 piété; A Carreno, 77 ans, 1930 St-Pierre; Rosa Farenteno, Vve. Pasquale Carao, 62 ans, 1120 Hopital; Mme. Joseph Thoman, 76 ans, Indépendence, près Ramparts; E. Brunswig, 8 mois, 516 Berlin; H. E. Jones, 45 ans, 1477 N. Prieur, Mary Restive, 19 ans, Maison du Bon Pasteur; Maggie Scully, 9 ans, 405 avenue Pacific, Algier; Aleida Stream, 6 ans, Amite City. Lne.; M, L. Haspel, 20 ans, 4022 avenue St Charles; Mme. Aida Debat, 54 ans, 1129 Ursulines L Beaucoudray, 67 ans, Paroisse Jefferson; S Blaise, 48 ans, 1720 Cambronne: M Basile, 14 mois, 3927 Chestnut; S McGray, 22 ans, Hôpital de charité; Sarah Ballentyne, 16 ans, Infirmerie Touro; Mary Anne Brown, 56 ans, Hôpital de charité; Francis Williams, 65 ans, Royale et Forstall; Aña Weixel, 9 ans; 1702 Français; D Corera, 26 ans, 418 Hôpital; Euranie Gus, 45 ans, 1427 N Derbigny; Elizabeth Faranto, 9 jours, 717 rue S Robertson; Jane Washington, 31 ans, 712 St-James; D. Greco, 33 ans, 1228 Chartres; Lawrence R H McNulty, 35 ans, 1610 Chartres; G F. Beresford, 32 ans, Hôtel Dieu; Thomas Phillips, 35 ans, Hôpital de Marine des Etats-Unis; Louis Baddone.

L'Argument d'Ayer.

S'il y a quelque raison pourquoi vous feriez usage d'une Salsepareille quelconque, il y a toutes les raisons du monde pour que vous preniez celle d'Ayer. Quand vous prenez de la Salsepareille, c'est pour guérir une maladie. Or vous voulez être guéri aussi vite et à aussi bon marché que possible. Voilà pourquoi vous devez choisir la Salsepareille d'Ayer; elle guérit vite et à bon marché et de plus, elle guérit pour toujours. Bien des gens nous écrivent: "Je préfère de beaucoup avoir une bouteille de Salsepareille d'Ayer que trois de n'importe quelle autre espèce." Un droguiste écrit que "Une bouteille de Salsepareille d'Ayer donne de meilleurs résultats que Six de toute autre espèce." Si une bouteille de Salsepareille d'Ayer accomplit l'œuvre de trois, elle doit avoir la force de trois au prix d'une. Voilà la chose en deux mots. On a donc toutes les raisons du monde de faire usage de la

Salsepareille

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.—Hippolyte Lientaud vs. Mme Marie Maury, épouse de Paul Thibodeaux—action en recouvrement de $249 sur des billets.

Bay State Cut Sole Co. vs Mathilda Johnson — $919 80 sur un attachement.

Samuel Stiebel vs Crescent City R. R. et New Orleans Traction Co.—action en dommages de $1,925.

E. C. Bosse vs ses créditeurs., cession actif $1080.15; passif $1889.15.

La succession de David Volckmann a été ouverte.

Wm. J. Frank vs A. B. Rogan—réclamaton de $554, sur des billets.

Cour Criminelle de District.

Section A—Juge J. G. Baker

Petit jury du mois de novembre.

F P Allen, Bernard Argus, Jr., Bernard Barnett, George Bruser, Wm. J. Bosworth, Jos J Brady, Louis L Bernard, Jos Bauman, Jos C Beals John Booth, Leigh Carroll, A B Cabirac, H D Coleman, Jr.; Paul G Castel, Joseph Dupuy, Edward Douglas, Ernest A Deckbar, Louis J Desmurest, Wm J Estoup, John J Everett, Alvin J Fernand, Albert C Guilbault, Fernand A Godfrey, Sidney Goode. Charles Garvey, Arthur Garcia, Hugh B Hakesebring, Chas S Harris Isidore Israel, Edward Irwin, Frederick William Kullenberg, Francis T Kirst, Chas F Labarre, Moses E Levey, Frank Landsee, Theophille Latour, Alexander H Levy, Emanuel LeBreton, F O Lecourgne, Joseph F Lambert, John McNally, Manfred Meyer, Gustave N Mioton, Gustave Meser, Sr., Walter M Mackie, Ed H Maras, P Joseph Nevin, E F Plumer, Maurice Reiss, Hy C Ramos, Wm N Titche, Geo A Wiegand, Francis J Wilbur, T F Young.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Juge Bezou.

Wm Bourg — ivresse et bris de paix; $2.50 d'amende ou 12 jours d'incarcération.

Alfred Devaux — bris de paix; $10 d'amende ou 20 jours de prison.

Shoss Strechem, Dan Perry — allures suspectes; $25 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.

Hugh Tracey — ivresse et bris de paix; $10 d'amende ou 20 jours de prison.

Ollie Perry—violation de l'ordonnance 5046, $25 d'amende ou 30 jours de prison.

Mis sous caution :

Mme Louis Babod, Julie Kenner, bris de paix.

Envoyés devant la Cour Criminelle :

Rosa Gold, Abraham Stein, actes de violence.

Accident.

Un triste accident a eu lieu, hier matin, à l'angle des rues St. Charles et Peters.

Mlle Ella Delahoussaye, âgée de 17 ans, se promenait en bicycle en compagnie de sa sœur, lorsqu'en essayant d'éviter un véhicule qui arrivait vers elle, elle s'est heurtée contre une charrette que conduisait Wm Joseph, couleur. La malheureuse jeune fille a été violemment jetée à terre et le wagon en passant sur elle, lui a fracturé la jambe gauche. L'ambulance a été mandée et elle a été transportée chez ses parents, avenue St Charles, 4822.

Noyé.

Vers dix heures, hier matin, L. F. Gardre, âgé de 15 ans, domicilié rue Annonciation 3620, jouait à bord d'un chaland amarré dans le fleuve, en face de la rue Foucher, lorsqu'il est tombé à l'eau et s'est noyé. Son corps n'a pas encore été repêché.

BUREAU DE SANTE.

Etat de la Louisiane.

Coin Carondelet et Commune.

Département de publicité.

Bulletin officiel quotidien.

N. O. 2 nov. 1897.

Le Bureau de Santé de la Louisiane expose officiellement la situation, à la Nouvelle-Orléans, en ce qui concerne la fièvre jaune, comme suit :

Durant les 24 heures finissant à 9 heures du soir, mardi, 2 novembre 1897, il y a eu :

Cas de fièvre jaune aujourd'hui... 35
Décès..... 6

Récapitulation.

Total des cas de fièvre jaune jusqu'à date, 1,583.

Total des décès de fièvre jaune jusqu'à date, 201.

Total des cas absolument guéris, 791.

Total des cas en traitement, 591.

S. R. Olliphant, M. D.,
Président du Bureau de Santé
Walter C. Flower,
Maire de la Nile-Orléans.

Nouveaux cas.

Willie West, Burdette, coin Maple.
Nellie Onion, 804 Philip.
Mlle Cora Lobano, Philip, près Magasins.
James Terrel, 339 avenue Pelican.
— Blany, 1723 Bourbon.
Thos Trimble, hopital de la marine
Elise Cutierrez, Asile Ste Anne,
May Chapman, même adresse.
Harry S Looney, — —
Minnie Hancock — —
M W B Davey, 857 Magasins
— Sgier, 405 St Louis
E Hays, Hopital d'isolation
Adolphe Phelps, Infirmerie Touro
Meyer Funk, même adresse.
Yonas Stein, même adresse.
Master Eug Grunewald, même adresse.
Mlle Eva Bauer, même adresse,
Annie Machine, Asile des Orphelins Allemands.
Kate Farnham, même adresse.
Mlle Xinke, 1309 Saratoga.
Mlle Rivers, même adresse.
— —, Chartres et Dumaine.
Josephine Droll, Asile Poydras.
Mme M P Hardy, State et Camp.
James Thomas Redd, Quatrième et Chestnut.
Mme R L Smith, 708 Opelousas.
R L Smith, même adresse.
Mlle Ethel Smith, même adresse.
H Wright, 337 avenue Atlantique.
Geo Platt, 422 Vallette.
Kate Terry, 360 Millaudon.
W T McDunber, 825 Leontine.
Dr A C King, 234 Oliver, Algier.
Louise Jonchim, Bartholomée et Chartres.

Décès.

Arthur Barrilleaux, 2426 Rousseau.
James T Johnson; 3710 Melpomène.
Leopold Pineus, Hôpital d'Isolation.
Mary Picone, 959 Ste-Marie.
John Gast, 3223 Grande Route St-Jean.
May Thatcher, Hôpital d'Isolation.

Libérés comme bien portants.

Geo Thomas, 1035 Félicité.
W L Bratson, ar, 311 Delaronde.
Geo Fleming, 1018 avenue Pelican.
Wm Hardie, 1418 avenue Jackson.
Prof Roos, 5130 Constance.
Louis Togke, 2232 Magnolia.
Ethel Williams, 1519 Erato.
Howard J Lyons, Prytanée, près Constinople.
Herman Morales, — avenue Clay.
Espy W N Williams, Jr.; 921 avenue carrollton.
Walter Dave, Humdhreys près Dante.
Mlle Bradway, Colisée près Joséphine.
Theo Wilmuth, 1829 avenue Jackson.
Mlle Aubert, — Lavergne.
— Dilworth, 503 avo Pelican.
Irene Garrett, 919 Alix.
David G. Baldwin, Hurst, entre State et Webster.
H P Moody, 1359 Magasins.
Col T J. Brigham, 235 Delaronde.
Albert Boulas, 407 Alex.
John Boulas, même adresse.
Fred Mario, même adresse.
Jacob Born, 1310 ave Hy. Clay.
Palmer Abbott, State près St-Charles.
Wm E Hall, Hillary et Garfield.
Mlle Gordon, 1309 Baronne.
Ed Michaelis, 2359 Chippewa.
Seymour Fehrenbach, 523 Sixième.
Clara Vanos, 1203 Joséphine.
Mlle Edith B Duggan, 5018 St Charles.
Mirian Duggan, même adresse,
Isabel Duggan — —
Lillian Agnès Duggan —
Louis Hather Duggan —
Richard Duggan —
James Harvey, 2141 Philip.
J Primo, 135 Dauphine.

Rapport du Dr Howard Olliphant, inspecteur sanitaire en chef par interim.

Hier soir, il y avait 558 hommes activement employés dans le département sanitaire et 262 maisons étaient en quarantaine.

Rapport de l'Hôpital d'Isolation.

Admis hier soir, 5; libérés, 2; morts, 2; restant à l'Hôpital, 39. Total des traités jusqu'à date, 168.

A Franklin.

Le docteur C W Smith, officier de santé de Franklin, a envoyé un bulletin déclarant que la fièvre jaune était parfaitement absente de la paroisse.

A St Jacques.

Le dernier rapport d'un nouveau foyer de la fièvre jaune, dans le voisinage de la Nouvelle-Orléans vient de la station du Couvent, paroisse St-Jacques; il s'agit du Collège Catholique de Jefferson, qui y est établi. Mais, après examen, il a été démontré que la fièvre jaune est épuisée et qu'il suffit d'une convenable désinfection pour s'en débarrasser. C'est ce qui a été fait. Grâce au froid qui est enfin arrivé, il est plus que probable que la fièvre ne fera plus acte d'apparition; elle n'en a plus la force.

C'est à 1 heure du matin, chez lui, que le Président du Bureau de Santé a reçu la lettre suivante: Il y a un cas suspect de fièvre jaune au collège Jefferson. Pourriez-vous envoyer un expert au couvent, ce matin?

A 5 heures du matin, le Dr Olliphant recevait par téléphone la nouvelle de la mort du patient et la demande réitérée d'un expert.

Le docteur Olliphant dépêcha immédiatement le docteur Gill, l'un des experts du Bureau, qui partait à 7 du matin, par le chemin de fer de la Vallée.

A son retour, hier soir, le docteur Gill rapporta que le détenu, un des Pères du collège, était indubitablement mort de la fièvre jaune; mais le patient avait été isolé. Toute la bâtisse avait été complètement fumigée. Il n'y avait, par conséquent, aucun danger pour l'avenir.

La gelée blanche.

Explications du Capt. Kerkam.

On s'attendait, avant hier soir—et non sans raison, à une gelée blanche, plus ou moins forte, mais nettement caractérisée.

La température était, en effet assez froide pour la déterminer. Elle n'est pourtant pas venue. Ce qui a retardé sa formation, c'est le vent et le temps couvert. Le capitaine Kerkam est constamment aux aguets et, s'il en avait découvert la trace, autour de nous, il se serait empressé de nous en informer. Dès la première heure, hier matin, il faisait ses enquêtes avec plus d'anxiété qu'à l'ordinaire et ses observations, tout en confirmant l'absence de la gelée blanche ici et dans nos environs, lui donneraient à sa grande joie, la preuve de son apparition non loin de nous—à Melville, par exemple, sur la Plantation Welham, à Shreveport, à Vicksburg, à Jeanerette. Que la température restât à peu près la même; que le vent tombât, que le ciel s'éclaircît, et il était possible que nous eussions la nuit une gelée blanche.

Il est vrai que le thermomètre n'est pas encore descendu bien bas, et certaines personnes prétendent qu'il faut qu'il soit tombé à 32 degrés, pour que la gelée blanche se forme. Voici sur ce sujet les idées exprimées par le Capt. Kerkam, un expert en pareille matière: Il est bien vrai que la température de l'objet sur lequel se forme la gelée, doit être au-dessous de 32°; mais il ne s'ensuit pas que la température de l'air environnant doive nécessairement être tombée aussi bas. On a vu des gelées blanches, alors que le thermomètre marquait 42°.

Le thermomètre donne la température de l'air qui passe autour de nous et au-dessus de nos têtes; il ne donne pas celle du sol et de la plante sur lesquels se forme la gelée. C'est pourquoi, il faut, un ciel sans nuage, pour permettre à la radiation de la chaleur de s'opérer rapidement et librement et de créer la congélation appelée gelée blanche. Il suffit même d'une feuille de papier placée au-dessus d'une plante pour la préserver de la gelée. C'est que cette feuille de papier a fait obstacle à la radiation de la chaleur. Il en est de même de la fumée et du brouillard.

En résumé, dans les conditions où se trouve actuellement l'atmosphère, il suffit de l'absence de vent, de l'absence de nuages, au firmament, et du refroidissement naturel qui a lieu, pendant la nuit, pour produire cette bienheureuse gelée blanche, tant attendue.

Toutes les infections vénéneuses du sang sont expulsées sans délai par la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

CONSEIL MUNICIPAL.

Les membres du Conseil, au nombre de 26 se sont réunis hier soir sous la présidence de M. Brittin.

MESSAGE DU MAIRE.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 2 novembre 1897.

Aux membres du conseil :

Les affaires suivantes sont soumises à votre considération et à votre approbation :

1—Rapport du trésorier montrant la balance en caisse pour la semaine finissant le 30 octobre 1897.

2—Communication du commissaire des édifices publics montrant le nombre des prisonniers envoyés quotidiennement au travail du 26 octobre au 1er novembre.

Signé : Walter C. Flower, Maire.

VETOS DU MAIRE.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 2 novembre 1897.

Aux membres du Conseil :

Je vous retourne dans mon approbation une ordonance de la commission numéro 2 adoptée par le conseil la date du 26 octobre 1867, en tant qu'elle concerne le crédit en faveur de U. S. Bowman.

Walter C. Flower, Maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 2 novembre 1897.

Aux membres du Conseil.

Je vous retourne sans mon approbation l'ordonnance de la commission numéro 3 adoptée par le Conseil à la date du 26 octobre, en tant qu'elle concerne l'annulation de l'assessement au nom des "Southern Cork Works" pour marchandises argent et intérêts.

Walter C. Flower, Maire.

Le message et les vetos du maire sont reçus et approuvés.

Après la lecture des rapports des fonctionnaires et des comités le conseil adopte les mesures suivantes :

ORDONNANCES FINANCIÈRES.

"Chevalier Pavement Company", pavage des trottoirs de la rue Rocheblave, d'Esplanade à St-Bernard, $403.34.

S. D. Moody, construction en briques des trottoirs de la rue du Général Taylor, de Tchoupitoulas à Claiborne, $325,80.

Salaires des départements divers, bureau du maire, novembre 1897, $701, 66.

Départements des travaux publics, $8081, 66.

Bureau des commissaires de police; novembre 1897, $16 250.

Bureau des commissaires d'incendie, $21,250.

Edison Electric Light Company; octobre 1897, $15,000.

Ordonnance permettant à M H Alexandre et cie de faire installer une machine à vapeur de la force de 60 chevaux dans l'ilet borné par les rues Water, Notre-Dame, Julia et Delta.

Ordonnance tendant au pavage des trottoirs des rues Howard, Freret, Robertson sud et Magnolia.

Ordonnance tendant au pavage des trottoirs du Cinquième district, commençant à l'avenue Pelican, côté du fleuve, de l'avenue Atlantic à la rue Powder, et autres.

Permission d'ouvrir des debits de liqueurs aux personnes suivantes ;

Louis Legier, rue Baronne 527; Michael Rooney, angle les rues Bouny et Delaronde; Antonio Rizzo, rue St-Philippe, 528.

Ordonnance permettant à J. Torre et frères de faire installer une machine à vapeur dans la bâtisse portant les numéros 429 et 431 de la rue Decatur.

Ordonnance transférant des recettes du marché de Carrollton au fonds de l'Hôtel de Ville.

Ordonnance enjoignant à la "New Orleans Traction Company" de faire circuler ses "cars" conformément aux clauses de son contrat.

Le maire, M. Walter C. Flower, prend la parole pour annoncer qu'il a reçu de la "New Orleans Garbage and Fertilizing Company" une communication tendant à un compromis.

M. Flower donne quelques détails sur la question en litige entre la ville et cette compagnie.

Plusieurs conseillers prennent successivement la parole.

Les propositions de la compagnie sont rejetées à une grande majorité.

Le conseil décide ensuite la nomination d'un comité de cinq membres pour traiter avec la compagnie.

Après la lecture des affaires nouvelles le conseil s'est ajourné.

Arrestation.

En faisant leur ronde, hier matin, le détectives Dale et Rainey ont arrêté un nègre du nom de Johnny Williams, à l'angle des rues Remparts et Gravier et l'ont écroué au poste du premier precinct. Williams est un voleur de profession et a déjà été envoyé au pénitencier.

LA SITUATION.

Les esprits commencent à se rassurer; la peur s'en est allée. On comprend que la maladie courante est épuisée, aux abois. Nous sommes bien aises, comme tant d'autres, de voir qu'au Bureau de Santé même, on en convient. "Nous sommes à la fin," disait, hier, M. Flynn. Le nombre assez grand de cas et de décès qui ont eu lieu, depuis trois jours, est le résultat du brusque changement de temps. Nous trouvons la preuve de ce que nous avançons, dans la liste de mortalité générale d'hier soir.

Sait on combien, il y a eu de décès, hier? 43. Ce sont les chiffres du Bureau de Santé.

Sur ces 43 morts, six seulement sont mis à l'actif de la fièvre. Restent donc 37 décès dûs à des maladies diverses. Le chiffre est énorme pour un seul jour, on en conviendra; il prouve que la fièvre jaune est tout à-fait dénuée de ce caractère virulent qu'on lui attribue, et qu'elle n'a jamais eu, du reste, cette année.

NOUVELLES A LA MAIN.

Rixe—A huit heures, hier soir, Hayes Johnson et Walter Young, deux nègres, se sont pris de querelle à l'angle des rues Liberté et Douane. Le dernier, armé d'un couteau, a blessé son adversaire dans le dos et s'est enfui.

Brûlée—Flora Parker, couleur, âgée de 10 ans, en jouant dans la demeure de ses parents rue Dryades 614, a renversé une casserolle d'eau bouillante et s'est brûlé aux jambes. Elle a été soignée par les étudiants de l'Hôpital.

Chute.—J. Mooney, âgé de 7 ans, est accidellement tombé d'une fenêtre, hier après-midi, à l'angle des rues Patterson et Bellevilla, à Algier, et s'est blessé à la tête. Le docteur E. J. Riley lui a prodigué des soins.

AFFECTIONS D'ESTOMAC, SANG PAUVRE
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES
FIÈVRES ET SUITES DE FIÈVRES

QUINA-LAROCHE

PARIS 8, rue Drouot. SIX MEDAILLES D'OR RÉCOMPENSE DE 16.600 Fr NEW-YORK Fougera & Co

Vols.—Hier après-midi, vers quatre heures et demie, Mme Eck, domiciliée rue Harmonie 717, se trouvait rue du Canal entre les rues Bourgogne et Remparts, où un inconnu lui a volé son porte-monnaie.

—L'avant-dernière nuit, un voleur s'est introduit dans le magasin d'épiceries d'Anthony Castrogeona, à l'angle des rues St-Claude et St-Antoine, et y a fait siens des objets évalués à $20

—Hier matin, entre deux et cinq heures, la demeure de Mary Jones, couleur, rue Baronne, 2009, a été visitée par un voleur, qui a emporté des vêtements d'une valeur de $5.

Coup de couteau.—A huit heures, hier matin, une querelle est survenue, au coin des rues N Peters et Mandeville, entre Hy Philips, un gamin de couleur, et un inconnu. Philips ayant reçu un coup de couteau à l'épaule gauche, a été transporté à son domicile, rue Marigny, 505.

Incendie.—Un feu de cheminée a éclaté, hier matin, dans une maison, rue Broadway 204, occupée par Joshua Parker, couleur. Les dommages ont été insignifiants.

Académie de Musique.

Carmen est un personnage tout-à-fait à part au théâtre; le rôle n'est même possible qu'en Espagne, où rien ne se fait à moitié, où les héros de la scène atteignent à la hauteur de l'héroïsme du Cid ou à la profondeur de perversité de Don Juan ou de Carmen. Comment Mlle Eugénie Blair se tirerait-elle d'affaire dans ce rôle tout en dehors, elle, si sobre d'ordinaire? Disons tout de suite qu'elle y a fait merveille et a remporté un de ses plus francs, de ses plus éclatants succès. Heureuse idée qu'a eue M. Rowles d'engager Miss Blair. Surtout à l'époque où nous sommes, c'est pour le public une excellente occasion de lui témoigner toute l'estime qu'il a pour son talent et pour son caractère. Aussi, depuis dimanche, la salle ne se désemplit-elle pas, c'est un auditoire d'élite qui fait faite à l'éminente artiste.

Théâtre St-Charles.

M. Leland, qui était à peine connu à la Nouvelle Orléans, vient de s'y révéler excellent acteur dans le rôle de Méphisto, de "Faust". Il a bonne tournure, bonne voix, bonne diction et un jeu excellent. En voilà assez pour attirer la foule toute la semaine au St-Charles. Ajoutons que la pièce est remarquablement montée, que les artistes sont excellents et la mise en scène aussi riche que soignée.

DÉCÈS.

CARRIÈRE.—Décédée, mardi, 2 novembre 1897, à 4 heures A. M., Mme O. CARRIÈRE. Les amis de la famille et ceux de son beau-frère, le Rév. Gordon A. Bakewell, et de ses gendres, Louis Lejeune et Auguste Tete, sont invités à assister aux funérailles, mercredi après-midi, à 4 heures de sa dernière résidence, 1527 rue Esplanade.

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbres

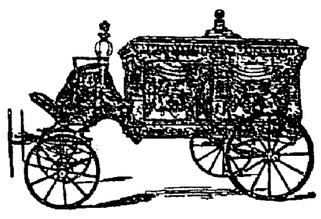

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 rue Ste-Anne,
Téléphone No 1048.
14 sept—3m

Telephone No 408.

F. Laudumiey & Co.

Limited.

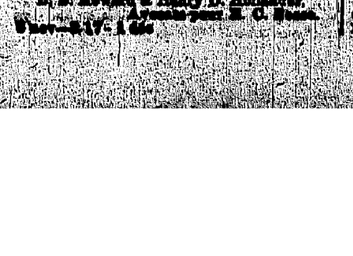

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres.
1128 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
25av—3m

Propriétaires et agents, sachez que la Pelican Excavating Co. nettoie les voutes à meilleur marché qu'aucune autre compagnie. Bureau 320 Carondelet.
17 oct—1an

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 54,805—Cour Civile de District—Division B—E. C. Bosse versus ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire E. C. Bosse, insolvable dans cette affaire soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers dudit insolvable soit tenue et convoquée pardevant Jeff. C. Wenck, notaire public, en son bureau chambres 301 et 303 Cora Building, rue Commune, près Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, 6me jour de décembre 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que B. Bruenn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que W. C. Faust soit nommé syndic provisoire et que des lettres lui soient émises comme tel sur prestation du serment prescrit par la loi et donnant caution pour la somme de $300 conditionnée comme le requiert la loi.

Nlle-Orléans, 2me jour de novembre 1897.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
B. B. Rouzan & Henry D. Hollander, Avocats pour E. C. Bosse.
Nov—3 17—1 déc

Charbon Canelle Bredkenridge

AUSSI

Pittsburg, Alabama, Anthracite — Coke de gaz et de Fonderie.

Telephone 311

W. G. COYLE & CIE.

323 rue Carondelet, coin Union.
3 nov 3—1 sem.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU, Que ce quatorzième d'avril, en l'année mil-huit-cent quatre-vingt-sept,

Pardevant moi, Jefferson Charles Wenck, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, et de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés, sont venus et comparus en personne les diverses personnes dont les noms sont ci-dessous souscrits, qui ont déclaré que, se prévalant des lois de cet Etat, dans tels cas faits et pourvus, elles s'engagent et se lient par ce contrat ainsi que toutes autres personnes qui pourraient s'associer à elles, à former et constituer une corporation et corps politique en loi pour les objets et buts, et d'après les conditions et stipulations ci-dessous, à savoir

ARTICLE I.

Le nom de la corporation ci-formée est déclaré être la "NEW ORLEANS SEWER COMPANY," et elle aura son domicile en la ville de la Nouvelle-Orléans, et jouira de son nom corporatif pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de cet acte. Elle aura le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie en justice en son nom corporatif; faire et user un sceau de corporation, lequel pourra être annulé ou changé à volonté; tenir, recevoir, louer, acheter et transférer ainsi qu'hypothéquer sous son nom corporatif, ses franchises et propriétés, tant réelles que personnelles; emprunter et prêter de l'argent, donner ou recevoir, ou en donner des garanties, émettre des bons hypothécaires et autres obligations, avec le pouvoir de les rendre, de les engager ou d'en disposer; nommer tels gérants, directeurs, officiers, surintendants et agents que les intérêts et les commodités de la corporation nécessiteront; à faire et établir tels réglements, règles et régulations pour la dite corporation qui peuvent être nécessaires et propres, et à les changer et amender à volonté

ARTICLE II.

L'objet et le but pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle y fera, sont par la présente déclarés être l'acquisition de la franchise du sewerage accordée à son origine à A. A. Woods et ses associés par l'ordonnance No 6142 S du C., et de construire, maintenir et opérer le système d'égouts (sewerage) dans la ville de la Nouvelle Orléans, pourvu dans la dite ordonnance et dans le contrat subséquemment souscrit en vertu de la dite ordonnance entre la dite ville de la Nouvelle Orléans et A. A. Woods et ses associés, par acte pardevant Joseph D. Taylor, en date du 13e jour d'avril 1892; et d'assumer toutes les obligations du dit A. A. Woods et ses associés à la ville de la Nouvelle-Orléans sous ledit contrat et de construire en général et maintenir les travaux de drainage d'égout et de réclamation de terre.

Toutes les citations devront être faites au président de la corporation et en son absence, le vice-président sera la personne sur laquelle toutes citations et procédures légales devront être instituées

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de Deux Millions de Dollars, à être représenté par vingt mille actions de Cent Dollars chacune; lequel fonds capital peut être augmenté ou réduit par un vote des trois quarts des actionnaires à une réunion appelée dans ce but; le paiement des dites actions se fera comptant, à tels moments, en tels sommes et sur tels avis qui seront prescrits par le bureau des directeurs, qui auront aussi le pouvoir d'émettre le stock payé en entier en paiement des propriétés transférées à la dite corporation, ou pour l'achat de la franchise du système d'égout (sewerage) ou autres franchises, ou pour les travaux qui y seront faits à tels moments et de telles manières qui seront déterminés par le bureau de direction et la dite corporation deviendra une affaire en opération aussitôt que le montant de sept cent dollars aura été souscrit au stock capital comptant.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de la dite corporation seront investis à un bureau de direction, composé de sept personnes, qui seront élus annuellement (excepté le premier dont il sera fait provision plus tard) le premier lundi de mars de chaque année, le dit bureau aura le pouvoir de faire tout les règles et lois nécessaires pour le gouvernement et la gérance de la Compagnie, et de ses officiers et agents, et pour conduire les mêmes, et de nommer les officiers et agents subordonnés, dans ce but. Chaque directeur devra être actionnaire le jour de l'élection et pendant son terme d'office. L'élection sera tenue dans les bureaux de la compagnie sous la direction de trois commissaires qui seront nommés par le bureau de direction. Il sera donné dix jours d'avance avis de cette élection, par une publicité dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans, et les directeurs alors élus devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus et qualifiés. Une majorité des voix élirout, et un vote sera alloué pour chaque action de stock représenté, par le porteur en personne ou procuration écrite. Toute vacance survenant dans le dit bureau par n'importe quelle cause sera remplie par les directeurs restants. Une majorité des directeurs constituera un quorum pour la transaction des affaires. Le Bureau de direction devra à sa première réunion de chaque année élire de leur nombre un président et un vice-président et devront aussi élire un secrétaire et trésorier qui sera ou ne sera pas un membre du bureau, et de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, surintendants et agents qui pourraient être nécessaires pour les buts et affaires de adite corporation, et les renvoyer à volonté. Tout directeur pourra par écrit nommer, et à sa volonté révoquer une procuration, à être approuvée par le bureau, pour agir en son lieu et le représenter en son absence aux réunions du bureau; la dite procuration donnera à celui qui l'aura reçue tous les pouvoirs et privilèges de son constituant, et si ou la raison sociale de laquelle il est membre, devra être possesseur de une [1] action du fonds capital de la compagnie.

Le bureau de direction n'aura pas le pouvoir sans le consentement spécial des actionnaires donné à une réunion appelée dans ce but, d'autoriser des hypothèques sur les propriétés et franchises de la corporation excédant deux

ARTICLE V.

Les personnes ci-dessous nommées, à savoir: —John S. Rainey, C. M. Soria, John Barkley, Lucas E. Moore, S. O. Thomas, H. D. McCown et Sam Henderson, Jr, seront et sont par le présent constitués le premier bureau de directeurs et tiendra l'office jusqu'au premier lundi de mars 1898, et jusqu'à ce que leurs successeurs sont dûment élus et auront qualifiés et auront pris leurs sièges.

ARTICLE VI.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour quelqu'autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires liquidateurs, devant être nommés à cet effet parmi les actionnaires de la compagnie à une réunion générale des actionnaires, convoquée après les trente jours d'avis antérieur publié dans des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et un avis du secrétaire de la corporation, envoyé par la poste à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue, et avec le consentement d'une majorité du montant du stock capital.

Les dits commissaires resteront en fonction jusqu'après que les affaires de la corporation seront entièrement liquidées, et quelel que soit la vacance ayant lieu dans leur nombre, pour quelque cause que ce soit sera remplie par les commissaires restant, lesquels devront tout de même pendant semblable vacance continuer d'agir.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, téré ou amendé par un vote des deux tiers du montant du stock capital, ou la dite corporation peut être dissoute par un vote des trois quarts du montant du dit stock capital à une assemblée générale des actionnaires convoquée sur cette mesure après avis donné de la manière prévue dans l'article précédent à cet effet.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera j